

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Art. L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal se réunira à **Salle du Conseil**, le **12 mai 2025**, à **18H30**.

Affiché le 07/05/2025

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- 01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2025
- 02 - Décision modificative n°01 – Budget annexe Section des Fontêtes – Affectation du Résultat 2024
- 03 - Constitution de servitude de passage pour Orange sur la parcelle cadastrée Section E, numéro 978, appartenant à la section de commune des Fontêtes
- 04 - Végétalisation des cours d'école de Saint-Ours-les-Roches, autorisation d'attribution et de signature de marchés de travaux – mise à jour du plan de financement
- 05 - Réserve incendie du Bouchet : achat du terrain ZI 157
- 06 - Approbation du versement de l'excédent de recettes de fonctionnement 2024 du SMGF aux sections de Saint-Ours-les-Roches
- 07 - Produit des Amendes de Police 2024 : demande de subventions - année 2025 - sécurisation d'un mur de soutènement au village de Chausselle
- 08 - Délibération portant création d'un poste permanent à temps plein de gestionnaire administratif adjoint-chargé de relations usagers
- 09 - Délibération portant avis sur la réduction de la vitesse à 30km/h dans le village de Chausselle.
- 10 - Décision du conseil municipal sur les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)

Le Maire, M. Stéphane PONCÉ



